

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL****DU LUNDI 11 MARS 2019**

Le Conseil Municipal de SAVAS s'est réuni le lundi 11 mars 2019 à 18 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain THOMAS, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 10 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

**FINANCES - LOCATION MAISON RURALE D'ANIMATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 08 mars 2016 définissant les tarifs à appliquer pour la location de la Maison Rurale d'Animation. Il propose de revoir les tarifs.

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide le maintien de ces tarifs pour 2020 à savoir :

**Résidents sur Savas – Saint-Clair**

Montant de la location 500 € nettoyage compris ; caution 1000 € + caution défibrillateur 1700 €

**Non résidents à Savas – Saint-Clair**

Montant de la location 650 € nettoyage compris ; caution 1500 € + caution défibrillateur 1700 €

**ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PAR LA SOCIETE MP HYGIENE**

Monsieur le Maire donne connaissance d'une demande de la société MP HYGIENE concernant la construction d'un bâtiment sur pilotis à la place, pour partie, d'un ancien bâtiment industriel afin d'y installer la nouvelle machine à papier, le stockage du papier de cette deuxième machine dans une partie conservée du même bâtiment industriel, et la construction d'une nouvelle chaufferie à proximité de celle existante. Cette demande fait l'objet d'une enquête publique qui sera organisée du lundi 11 mars 2019 au jeudi 11 avril 2019 inclus. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la demande d'autorisation environnementale de la Société MP Hygiène.

**ENSEIGNEMENT - EVEIL MUSICAL ANNEE SCOLAIRE 2019/2020, CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE ARDECHE MUSIQUE ET DANSE ET LA COMMUNE DE SAVAS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse relative à la sensibilisation aux pratiques musicales en faveur des établissements scolaires. Cette convention prévoit un forfait de 15 séances pour chacune des deux classes de l'école privée de Savas pour un coût de 1200 €. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette convention.

La séance est levée à 19 h 00.